

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Inscription

L'inscription en formation est conditionnée à la signature d'un contrat de formation. Après expiration du délai de rétractation, un acompte de 30% du coût total de la formation doit être réglé par le stagiaire.

### Convocation

Une convocation est transmise au stagiaire quelques jours avant l'entrée en sa formation, précisant la date de démarrage et le lieu. Au début de la formation, le stagiaire se verra remettre le règlement intérieur de l'organisme de formation précisant les règles de sécurité, d'hygiène et de comportement auxquelles il devra se conformer pendant la durée du stage.

### Contenu de la prestation

Animation de la formation par Pedro de Alcantara, utilisation par le stagiaire des équipements et supports pédagogiques, évaluation des acquis.

### Facturation

Sauf conditions particulières convenues préalablement à la signature du contrat, les modalités de facturation sont les suivantes : un acompte de 30 % du montant total HT du coût pédagogique doit être réglé après expiration du délai de rétractation (conformément au Code du travail, cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix total dû).

Le paiement du solde est réglé par le stagiaire au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation selon le calendrier établi avec le stagiaire.

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe au contrat. La facturation sera émise directement à l'OPCA concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde excédant le montant pris en charge par l'OPCA, sera facturé au stagiaire dès la fin de l'action de formation. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'OPCA (annulation tardive par le stagiaire par exemple), la facture sera alors adressée directement au stagiaire.

### Rétractation, résiliation en cours de stage

#### > Rétractation

A la date de la signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Au-delà de ce délai, l'inscription est ferme et définitive.

#### > Résiliation

Toute résiliation anticipée intervenant en cours de formation et à la demande du stagiaire entraînera le paiement de l'intégralité du coût de la formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporaire de leur valeur au présent contrat.

### Prescription de sécurité et protection contre les accidents

Le stagiaire est tenu de respecter les prescriptions de sécurité et le règlement intérieur des locaux où se déroule la formation. Il en est informé en début de session.

Le stagiaire doit posséder une assurance couvrant sa responsabilité civile individuelle pendant la durée de sa formation.